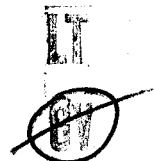


Information

423.02



COMMUNIQUE DE PRESSE

Rome, le 30 avril 1971

Réunie à Rome le 30 avril sous la présidence de M. Carlo SCARASCIA MUGNOZZA (groupe dém.-chr., italien) la commission politique du Parlement Européen a examiné le schéma de rapport présenté par M. Hans FURLER (groupe dém.chr., allemand) concernant les problèmes relatifs à la collaboration entre les Parlements nationaux et le Parlement Européen. L'objet de ce rapport réside dans la nécessité de rendre plus étroits, sur un plan concret, les rapports réciproques qui sont aujourd'hui réglés sur la base des Traités de Paris et de Rome.

Les parlementaires européens ont souligné le principe que les compétences soustraites aux Parlements nationaux doivent être attribuées au Parlement Européen et non au Conseil de Ministres. A la discussion a pris part M. Carlo RUSSO, ministre italien pour les rapports avec le Parlement.

La commission politique a ensuite adopté un avis rédigé par M. Hans Edgar JAHN (groupe dém.-chr., allemand) sur le IVème Rapport général sur l'activité des Communautés en 1970. Dans cet avis, la commission parlementaire a pris acte du fait que l'élargissement des pouvoirs budgétaires de l'Assemblée est extrêmement limité et souhaite que le Conseil de Ministres, avec l'aide de la Commission exécutive, fasse en sorte que dans les années à venir un élargissement progressif des compétences et des prérogatives de l'organe parlementaire de la Communauté puisse se réaliser.

Inf. Br. 612

DMA/mtb